

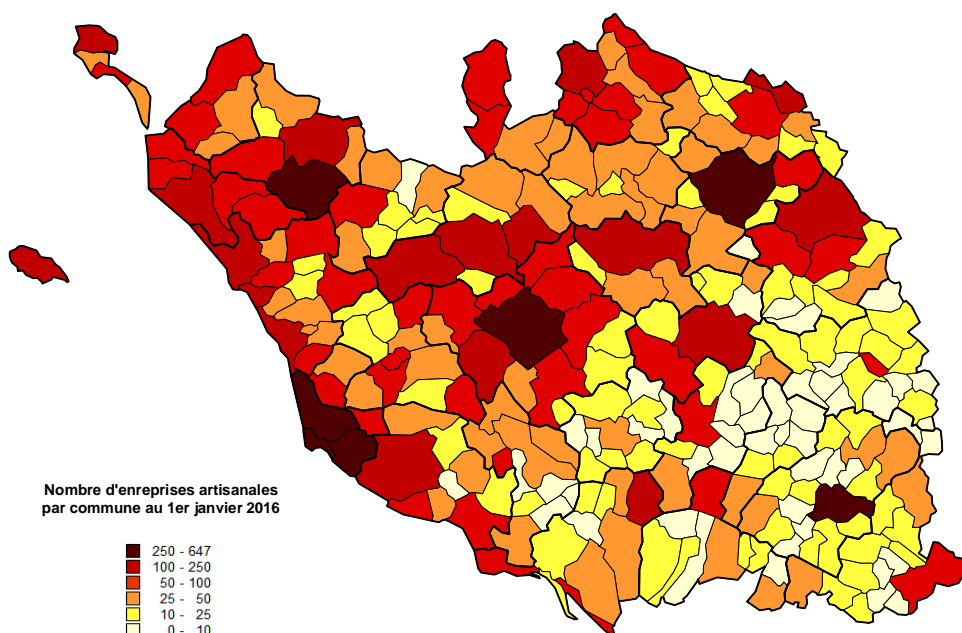
La dynamique de l'Artisanat

Communauté de Communes des Olonnes

Edition 2016

L'Artisanat, un facteur d'équilibre des territoires

Nombre d'entreprises artisanales par commune



Les chiffres clés :

866 entreprises artisanales

+ 152 entreprises en 5 ans

115 créations et reprises en 2015

82 radiations en 2015

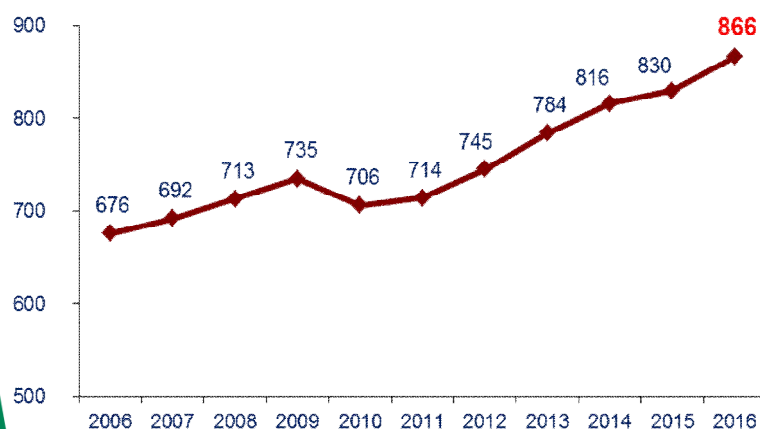
2 749 actifs

Avec **866 entreprises** au 1^{er} janvier 2016, le territoire des Olonnes se situe au 3^{ème} rang des EPCI de Vendée, derrière La Roche sur Yon Agglomération et le Pays de St Gilles Croix de Vie.

La densité artisanale s'établit à 20,5 entreprises pour 1 000 habitants (18,8 en Vendée).

L'Artisanat, un acteur du développement économique

Evolution du nombre d'entreprises artisanales depuis 10 ans



Le nombre d'entreprises artisanales s'est accru de **28%** en 10 ans (Vendée = 27%).

En 2015, 115 entreprises artisanales ont été immatriculées :

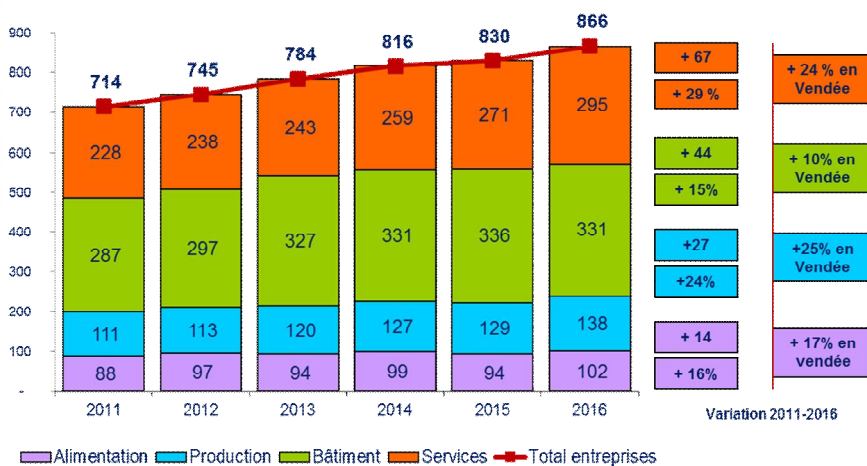
- 87% par des créations ;
- 13% grâce à des reprises ;

En 2016, 52% des entreprises sont des sociétés (contre 55% en 2015) et 48% sont des entreprises individuelles (Vendée = 47%).

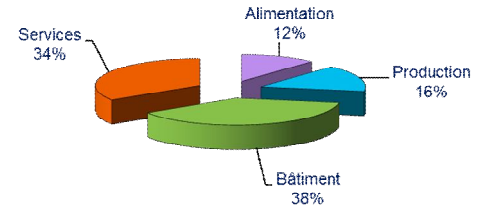
Les micro-entreprises représentent 1 entreprise sur 5.

Davantage d'entreprises artisanales dans les 4 secteurs d'activité

Evolution des entreprises par secteur d'activités depuis 5 ans



Répartition en 2016

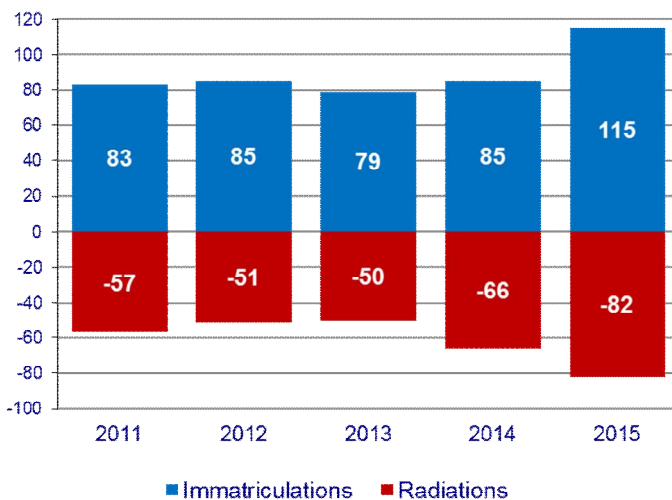


En 5 ans, le nombre d'entreprises a augmenté de 21%, soit +152 entreprises (Vendée = +17%).

Cette progression est principalement alimentée par le secteur des services (67 entreprises gagnées en 5 ans) et par le Bâtiment (+44 entreprises en 5 ans)

La dynamique de créations-reprises et le taux de maintien des entreprises

Mouvements des entreprises artisanales depuis 2011



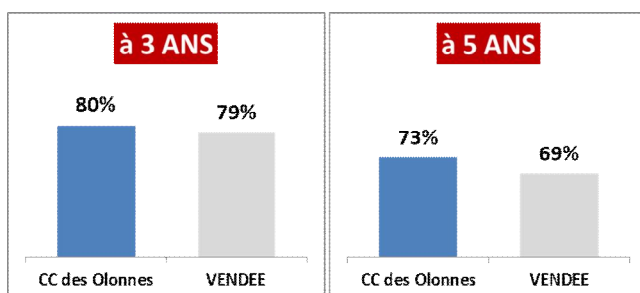
Une moyenne de 89 créations-reprises par an depuis 5 ans

Malgré la conjoncture économique difficile, l'artisanat demeure un secteur attractif avec de nouvelles entreprises :

- 115 entreprises artisanales ont été immatriculées au Répertoire des Métiers en 2015 (créations et reprises, dont 60% sous la forme de micro-entreprises). C'est l'effectif le plus élevé depuis 5 ans.
- les radiations d'entreprises ont aussi été plus nombreuses en 2015 en raison notamment d'une régularisation administrative des « radiations d'office ».

Sur les cinq dernières années, le nombre d'entreprises artisanales a augmenté chaque année.

Taux de maintien à 3 ans et à 5 ans



80% des entreprises créées ou reprises sont toujours en activité 3 ans après la date de création/reprise et 73% atteignent leur 5^{ème} année.

La pérennité des entreprises créées est toujours plus faible que celle des entreprises reprises qui se maintiennent plus durablement.

L'accompagnement (*Stage Préalable à l'Installation*) dont bénéficie le porteur de projet au moment de la création semble largement favoriser la pérennité de l'entreprise.

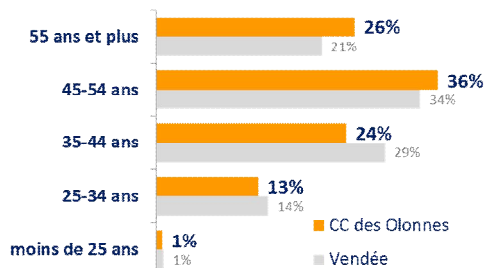
La dynamique des hommes et des femmes de l'artisanat

2 749 actifs au service de l'économie des Olonnes
soit **21,2%** de la population active de la Communauté de Communes (Vendée 18,6%)



Les chefs d'entreprises

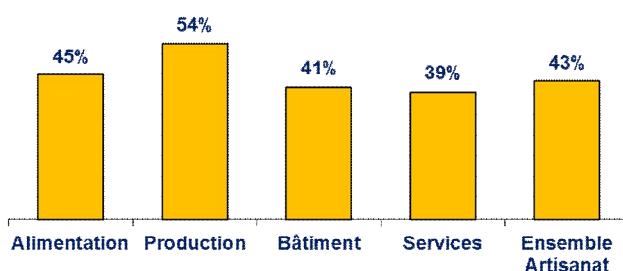
Répartition des dirigeants par tranche d'âge



Les artisans sont relativement plus jeunes dans les Services alors qu'ils sont plus âgés dans la Production et l'Alimentation.

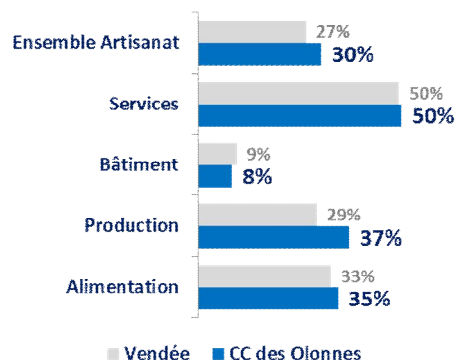
Au total, c'est un potentiel de plus de 400 entreprises à transmettre à l'horizon 2030, dont 36% dans le secteur du Bâtiment

Part des chefs d'entreprises de 50 ans et plus



Les femmes dirigeantes sont davantage présentes dans l'Artisanat : leur proportion progresse de 24% à 30% en 5 ans. Toutefois, on observe des disparités importantes selon les secteurs d'activité : forte proportion dans les Services (50%) et faible proportion dans le Bâtiment.

Part des femmes dirigeantes par secteur d'activité



Le vieillissement des dirigeants est très marqué sur le territoire des Olonnes : en 2016, 43% des chefs d'entreprises artisanales ont 50 ans ou plus (Vendée = 37%).

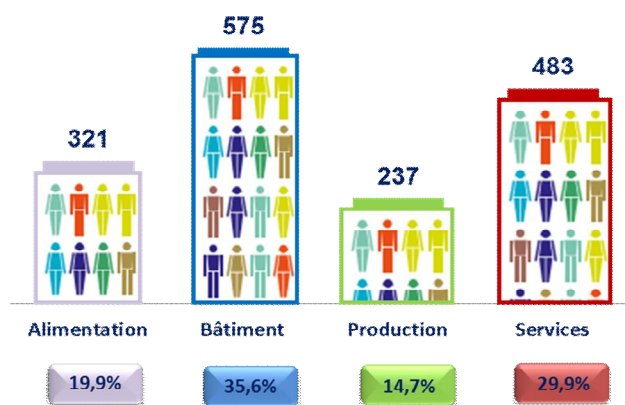
Les salariés

43% des établissements ont employé au moins un salarié en 2015 (Vendée = 47%)

1 616 salariés¹ travaillent dans les entreprises artisanales des Olonnes

Depuis 5 ans, l'emploi est en recul dans l'artisanat et tout particulièrement dans le secteur du Bâtiment. Seul le secteur de l'Alimentation enregistre une évolution positive des effectifs salariés.

Répartition des salariés par secteur d'activités en 2015¹



Evolution de l'emploi salarié dans l'artisanat par secteur d'activité entre 2010 et 2015		
Alimentation	+37	+13,0%
Bâtiment	-152	-20,9%
Production	-33	-12,2%
Services	-31	-6,0%
Ensemble Artisanat CC des Olonnes	-179	-10,0%
<i>VENDEE</i>	<i>-611</i>	<i>-1,8%</i>
Ensemble secteur marchand CC des Olonnes	+952	+8,7%
<i>VENDEE</i>	<i>+1858</i>	<i>+1,0%</i>

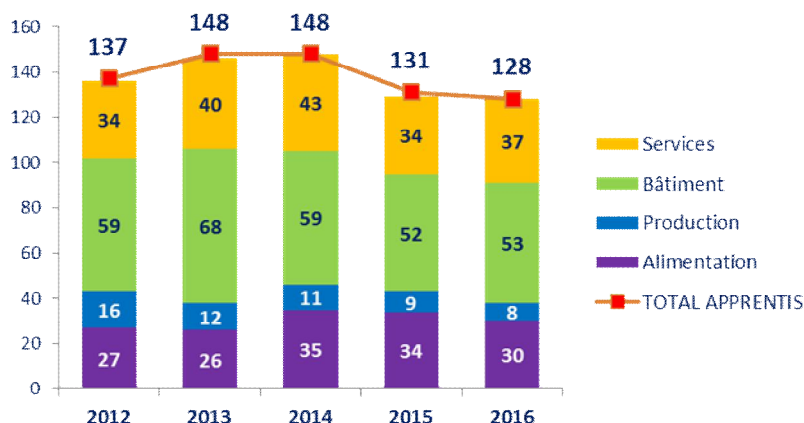
¹ sources : URSSAF (effectif salarié total moyen des 4 trimestres de l'année de référence – hors apprentis) et CMAR 85

L'Artisanat joue un rôle prépondérant dans l'apprentissage en formant 60% des jeunes apprentis vendéens.

En 2016, 128 jeunes sont en apprentissage dans 97 entreprises artisanales du territoire des Olonnes (soit 11% des entreprises).

Entre 2015 et 2016, les effectifs ont tendance à se stabiliser.

Répartition des apprentis par secteur d'activités



Dans le contexte économique actuel, l'apprentissage constitue un véritable enjeu de croissance car il apporte une réponse aux objectifs de compétitivité des entreprises et favorise l'insertion professionnelle des jeunes.



Un effectif moyen de **2,0** salariés et apprentis par entreprise (Vendée = 3,1)

Un effectif moyen de **4,2** salariés et apprentis par établissement employeur (Vendée = 5,7)



9 dirigeants ont le titre de Maître Artisan



627 ont la qualité d'Artisan.

Définitions

Entreprise artisanale : Une entreprise artisanale doit exercer une activité professionnelle indépendante de production, réparation, transformation, prestation de services (à l'exclusion de l'agriculture et de la pêche). Elle doit également employer au maximum 10 salariés au moment de sa création.

Les métiers de l'artisanat

- Le secteur de l'Alimentation comprend les activités de la boulangerie pâtisserie confiserie, boucherie charcuterie, plats à emporter (crêpes, pizzas...) et poissonnerie.
- Le secteur de la Production comprend les activités de l'agroalimentaire, l'imprimerie et la sérigraphie, les laboratoires de photos, l'ameublement, la métallurgie et le travail des métaux, la mécanique générale et la sous-traitance pour l'industrie de production, etc.
- Le secteur du Bâtiment et de la Construction comprend les activités de gros œuvre (maçonnerie, charpente...), de second œuvre (peinture, plâtrerie, électricité, plomberie, chauffage...), de terrassement, de génie civil...
- Le secteur des Services et de la Réparation comprend les soins à la personne (salons de coiffure et d'esthétique), les fleuristes, la cordonnerie, la réparation d'appareils électroménagers, les retouches vestimentaires, la blanchisserie-pressing-laverie, les taxis et ambulances, la réparation et l'entretien de véhicules automobiles, cycles et motos...

Qualité d'Artisan : La qualité d'artisan est reconnue aux chefs d'entreprises individuelles et aux dirigeants des sociétés lorsqu'ils justifient pour le métier exercé, soit d'un CAP, BEP ou un titre homologué de même niveau, soit d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le métier.

Titre de Maître Artisan : Le titre de maître artisan est attribué aux chefs d'entreprises individuelles et aux dirigeants de sociétés lorsqu'ils justifient :

- d'un Brevet de Maîtrise pour le métier exercé, après 2 ans de pratique professionnelle
- d'un diplôme de niveau au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé, après 2 ans de pratique professionnelle, avec des connaissances en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeur correspondantes du BM,
- d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation et d'une immatriculation au RM depuis au moins 10 ans.

Conjoint collaborateur : Est considéré comme conjoint collaborateur, le conjoint d'un chef d'entreprise commerciale, artisanale ou libérale, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé.

Micro-entrepreneur : Un micro-entrepreneur immatriculé a créé une entreprises individuelle, est soumis au régime micro-fiscal (micro-entreprise) et a opté pour le régime micro-social simplifié.

Sources : CMAR Vendée / URSSAF / INSEE RGP

Votre contact : Catherine LICOT



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Pays de la Loire
Vendée

Observatoire des Métiers de la Vendée
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire – Délégation Vendée
35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. direct : 02 51 44 35 35 / Télécopie : 02 51 44 35 49
Mél : clicot@artisanatpaysdelaloire.fr / Site : www.artisanatpaysdelaloire.fr
Standard de la CMAR Vendée : 02 51 44 35 00